

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **DU 02 AOÛT 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le deux août, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf juillet, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame SALMON Pierrette, Maire.

Étaient présents : Mme SALMON Pierrette, M. MEUNIER Jérôme, M. PERRIN Gilles, M. ALLAIS Michel, Mme RENONCET Lydie, M. PELOUIN Christian, M. MIGNOT Michel,

Absents excusés : M. MARNEUR Didier (pouvoir à M. MEUNIER Jérôme), Mme TISON Sonia, M. LECUYER Vincent, M. HAINGUERLOT Bertrand, M. DESNAULT David, M. MIGNOT Michel.

Monsieur MEUNIER Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2019 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire indique qu'une décision modificative sur le budget de la commune, qui n'était pas prévue à l'ordre du jour, doit être abordée lors de cette réunion.

2019/08 - N° DM 02 - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

Par délibération 2019/05 – N° 37 du 21 mai 2019, le conseil municipal a décidé d'acquiescer la licence IV exploitée précédemment par le Bar de la Charentonne. Pour enregistrer cet achat ainsi que les frais de notaire associés, Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'une décision modificative est nécessaire.

❖ Section d'investissement :

Dépenses

- **Compte 2151** « Réseaux de voirie » : - 12 000 €

- **Compte 2051** « Concessions et droits similaires » : + 12 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **ACCEPTE** la décision modificative n° 02 du budget de la Commune.

2019/08 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE COURVILLE - LOULAPPE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux prévus rue de Courville à Loulappe, une demande de subvention peut être déposée au Conseil Départemental pour les travaux liés à la distribution d'eau potable. Une délibération du conseil sollicitant la subvention et approuvant le plan de financement sera nécessaire.

Mme Jardin, cheffe du service Eau, assainissement, milieux aquatiques et prévention des inondations à la Communauté de Communes constituera ce dossier de demande de subvention à son retour de congés. La question figurera donc à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

2019/08 - N° 44 - TRAVAUX AIRE DE JEUX D'HARTENCOURT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réhabilitation de l'aire de jeux rue d'Hartencourt. Quatre entreprises ont été sollicitées.

La remise des offres a été fixée au 16 juillet 2019 à 12 heures, trois entreprises ont candidaté.

Lors de la réunion de la commission d'appel d'offres le 19 juillet 2019, ses membres ont étudié les propositions des entreprises basées sur le DPGF établi et fourni par la commune :

- Entreprise Travaux Publics des Tuileries (Fontaine-la-Guyon) : 60 980 € HT (base) / 68 240 € HT (base avec variante)
- Société Auxiliaire de Travaux Publics (Lucé) : 39 337,60 € HT (base) / 44 549,60 € HT (base avec variante)
- SARL TP COMPACT (Saint Luperce) : 69 408,50 € HT (base) / 76 436,50 € HT (base avec variante).

Les membres de la commission d'appel d'offres proposent de retenir l'entreprise suivante :

- Société Auxiliaire de Travaux Publics (Lucé) pour un montant de 44 549,60 € HT (base avec variante).

Madame le Maire propose aux membres du conseil de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux de réhabilitation de l'aire de jeux à Société Auxiliaire de Travaux Publics (Lucé) pour un montant de 44 549,60 € HT (base avec variante),
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer tous les documents relatifs à ces travaux,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019.

2019/08 - CIMETIERE

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil, il avait été décidé de recontacter l'entreprise de marbrerie VAUX & FILS de Senonches.

Un rendez-vous a eu lieu avec M. VAUX au cimetière puis un devis a été reçu en mairie le 19 juillet 2019.

L'entreprise propose la fourniture et la pose de 6 caves urnes, un columbarium de 6 cases en granit gris et un jardin du souvenir pour un montant de 8 200 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise VAUX & FILS d'un montant de 8 200 TTC,
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tous les documents liés à ce dossier.

COURRIEL

Du 26 juillet 2019

L'association La Passerelle qui organise un trail le 14 septembre 2019 demande du matériel (barrières, tables, bancs...) et des informations administratives à la municipalité.

Le Conseil municipal décide de prêter des barrières, tables et bancs et de délivrer un arrêté temporaire de débit de boissons pour le jour de la manifestation. Le Conseil refuse cependant que le stade ne serve de parking et précise que la salle des fêtes est réservée pour une fête familiale, que la commune ne possède pas de barnum et n'a pas de rubalise en stock. Les membres du conseil décident de s'occuper de l'achat de récompenses et de vérifier le parcours qui sera emprunté. L'association devra contacter Monsieur RICHARD Fabien, propriétaire d'une parcelle concernée par le tracé.

La municipalité va rappeler à l'association des parents d'élèves leur responsabilité quant à la sécurité des participants à cette manifestation ainsi que la nécessité de la déclarer à la gendarmerie de Courville-sur-Eure.

INFORMATION

La municipalité a étudié des propositions d'assurance pour les biens de la commune, les agents et élus. Il a été décidé de retenir la proposition de Groupama.

Une réunion d'information concernant l'eau potable (interconnexion, château d'eau, enfouissement des réseaux rue de Courville) se tiendra à la salle des fêtes mardi 03 septembre 2019 de 18h30 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 21h30.